

DOSSIER DE CONCERTATION

RÉAMÉNAGEMENT
DU SECTEUR
CITÉ-CORDERIE-MAUPAS
À LIMOGES

DU 31 JUILLET

AU 30 SEPTEMBRE 2023

PRÉAMBULE - LE CONTEXTE

Le quartier de la Cité s'est développé autour de la cathédrale Saint-Étienne, il domine la Vienne et constitue, avec le Château, l'un des quartiers les plus emblématiques de la ville.

Les quartiers de la Cité et du Château sont distants d'environ 200 m. Plus de la moitié de l'emprise du quartier de la Cité est occupée par la cathédrale et les jardins de l'Évêché. Il s'agit de l'un des quartiers les plus touristiques de la ville.



Ce quartier emblématique de Limoges accueille une grande diversité de fonctions: **culturelles, touristiques, résidentielles, commerciales, d'équipements et de services**. Cette diversité est un véritable atout et constitue un potentiel à valoriser dans un cadre urbain de qualité. Cependant, le quartier souffre d'un manque de lisibilité: entrées du quartier peu valorisées, jardins de l'Évêché peu visibles, grandes emprises dédiées aux véhicules...

La requalification du secteur Corderie-Cité est un projet ambieux visant à revaloriser cette zone à forte valeur patrimoniale, à proximité de la cathédrale.

Concertation publique:

Ce projet de réaménagement, situé sur la commune de Limoges, est actuellement soumis à la concertation préalable au titre de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme.

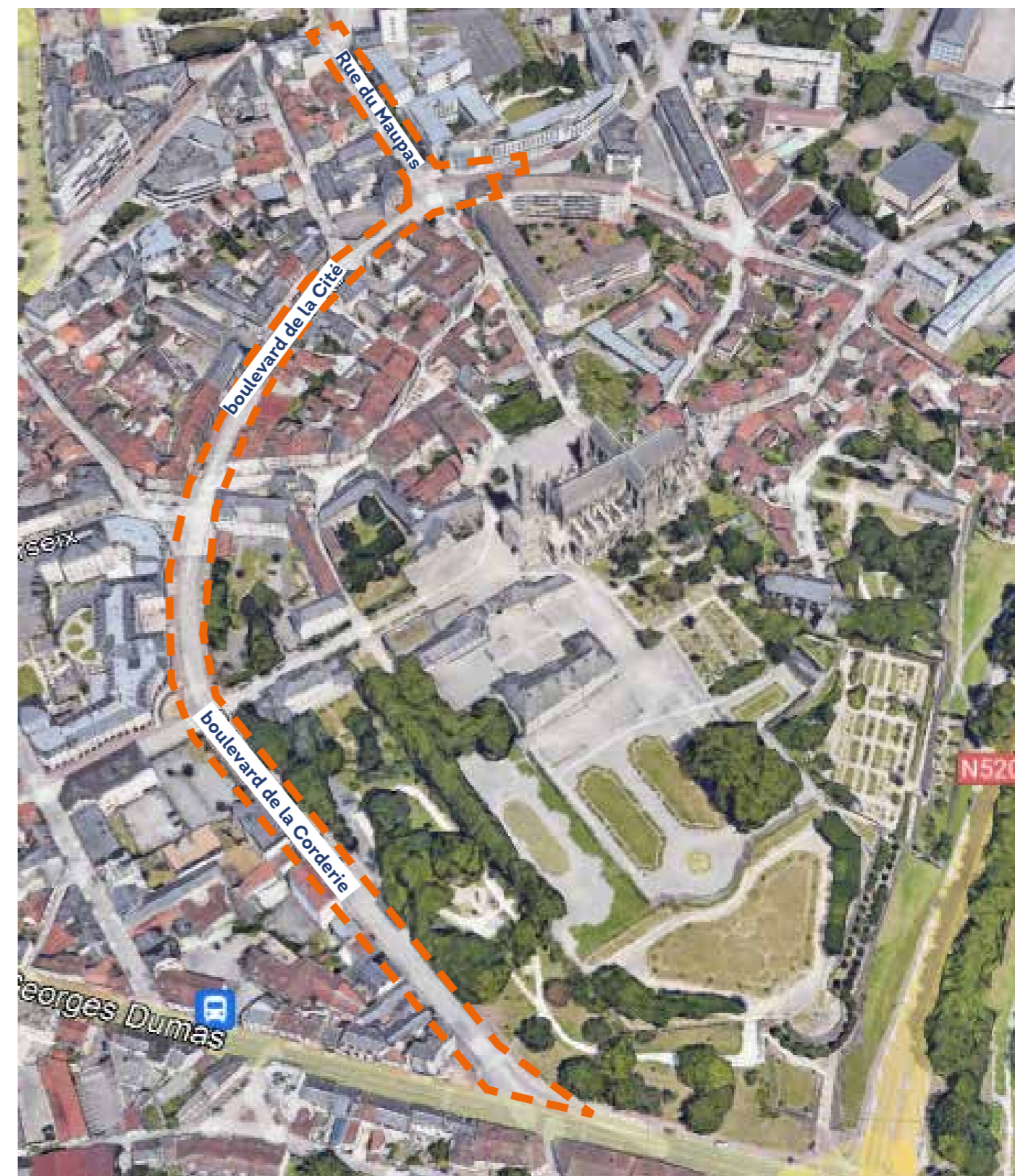
L'objet de la concertation, conformément à l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, est de **définir ensemble le projet d'aménagement de ce secteur en fonction de ses objectifs et de ses enjeux.**

Limoges Métropole souhaite, par cette concertation, recueillir l'avis du public pour élaborer le projet en fonction des remarques des riverains, des usagers, des professionnels du secteur, des associations... Celles-ci seront prises en compte dès lors qu'elles serviront l'intérêt général.

La concertation se déroulera du 31 juillet au 30 septembre 2023.

LE PÉRIMÈTRE DU PROJET

Le projet de réaménagement s'étend sur une surface de 15 000 m² et comprend les boulevards de la Corderie et de la Cité et la rue du Maupas.



ÉTAT ACTUEL



BOULEVARD DE LA CORDERIE

Cet axe présente une chaussée large à double sens de circulation avec des stationnements et des trottoirs de chaque côté.



BOULEVARD DE LA CITÉ

Cet axe présente une chaussée assez large à double sens de circulation avec des stationnements et des trottoirs de chaque côté.



RUE DU MAUPAS

Cet axe présente une chaussée assez large à un seul sens de circulation à deux voies avec des stationnements et des trottoirs de chaque côté.

LES OBJECTIFS

Un diagnostic préalable réalisé par Limoges Métropole a permis d'identifier les points faibles à corriger, tels que :



- De grandes emprises dédiées à la voiture.
- Des voies et trottoirs en mauvais état.
- Une profusion du marquage au sol.
- Une faible présence végétale.
- Des cheminements doux non valorisés et non conformes...

A contrario, de nombreux atouts à conforter ont également été identifiés :

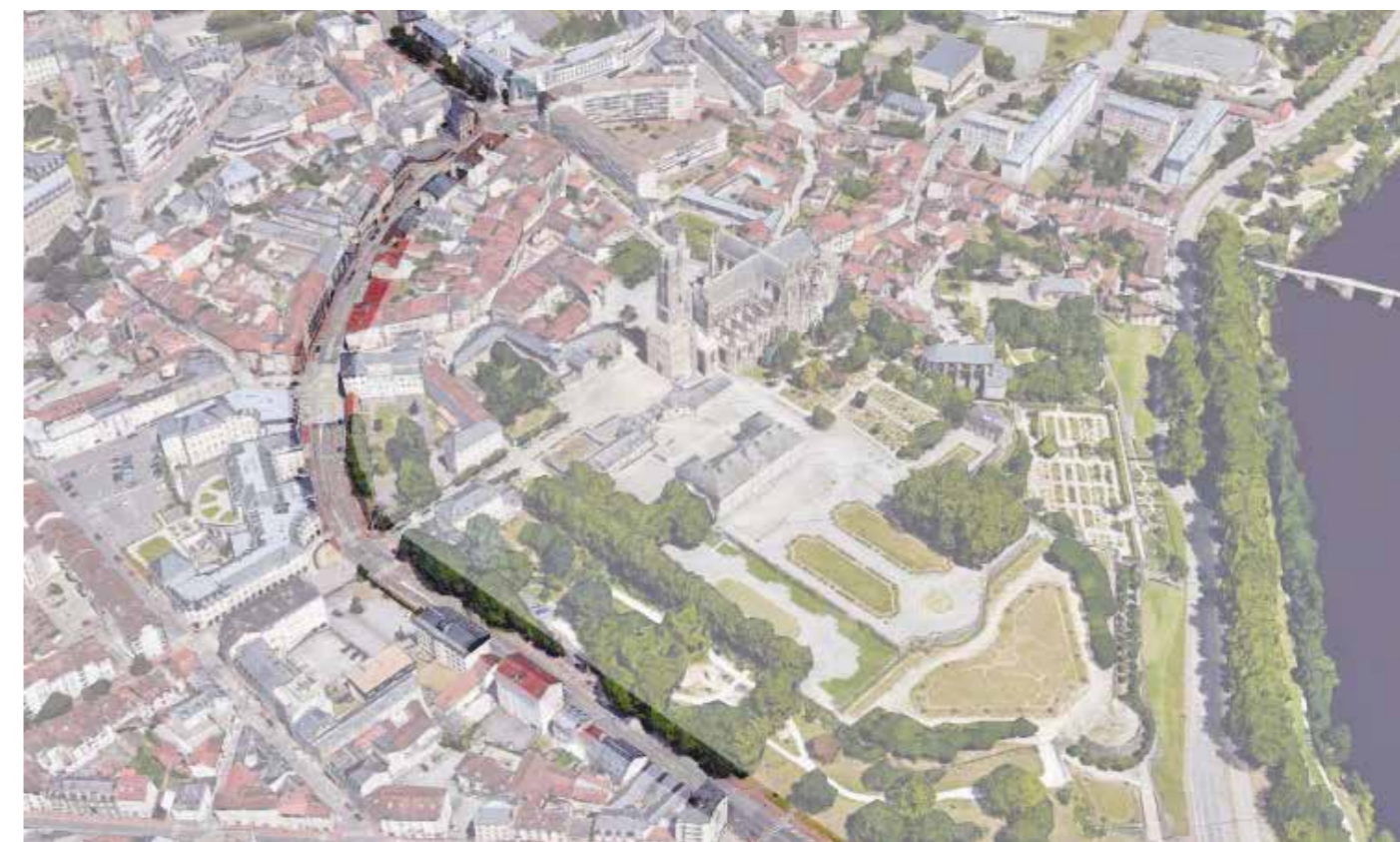


- Une richesse patrimoniale, historique et culturelle indéniable.
- Une animation commerciale.
- La présence d'équipements de proximité.
- La proximité avec un jardin remarquable...

Limoges Métropole et la Ville de Limoges souhaitent mettre en œuvre des travaux de réaménagement permettant la mise en valeur de ce quartier en traitant de manière qualitative les espaces publics.

Le projet devra répondre aux enjeux urbains et patrimoniaux suivants :

- **Liaison du quartier de la Cité avec l'hypercentre et mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.**
- **Création d'espaces végétalisés.**
- **Prise en compte de l'ensemble des usagers et renforcement de la place de mobilités douces.**
- **Passage d'une ligne de transports en commun.**
- **Utilisation de matériaux qualitatifs.**



LE PROJET

Dans le cadre des études préliminaires, des orientations d'aménagement ont été formalisées pour répondre aux enjeux identifiés. Des pistes d'aménagement se dégagent de ces réflexions permettant de répondre aux enjeux avec :

- **La création d'un espace pacifié** liant les deux quartiers historiques de la Cité et du Château.
- **La plantation** d'alignements d'arbres et l'intégration de jardinières.
- **L'élargissement des trottoirs et l'intégration des cycles** par une piste cyclable et une zone de rencontre.
- **Le maintien des stationnements** longitudinaux.
- **L'utilisation de matériaux qualitatifs** et notamment de pierre naturelle rappelant le quartier historique.

QU'EST-CE QU'UNE ZONE DE RENCONTRE ?

D'après l'article R 110-2 du Code de la route, une zone de rencontre est une : « section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »

LA CONDUITE DU PROJET : les acteurs, le planning et les coûts prévisionnels

Les acteurs

Ce projet est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de **Limoges Métropole**.

S'inscrivant dans un secteur à forts enjeux patrimoniaux, culturels, touristiques et d'activités, un travail en étroite collaboration avec la Ville de Limoges et l'ensemble des partenaires sera mené pour organiser au mieux les phases de l'opération.

Le planning prévisionnel

CONCERTATION :

Du 31 juillet au 30 septembre 2023
Réunion publique le 18 septembre à 18h30 à la salle Simone Veil, 2 rue de la Providence.

ÉTUDES DE CONCEPTION :

4^e trimestre 2023
> 1^{er} trimestre 2024

RÉALISATION DES TRAVAUX :

Fin 2024 à fin 2026
(susceptible d'évoluer en fonction de l'archéologie préventive)

Les coûts prévisionnels

L'enveloppe totale pour le réaménagement des boulevards Corderie-Cité et de la rue du Maupas est estimée à **4 000 000 €HT**.



Extension de zone de rencontre

Zones de rencontre existantes

Zone à 30 km/h

Nouvelles plantations

Plantations existantes

Piste cyclable bidirectionnelle



LIMOGES MÉTROPOLÉ
VOIRIE

19 rue Bernard Palissy - CS 10 001
87 031 LIMOGES CEDEX 1

05 55 45 79 00

concertation-cite@limoges-metropole.fr

limoges-metropole.fr

